



ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2022/151

AIDE SOCIALE (8.2)

**Convention tripartite d'objectifs
et de moyens entre la Commune,
le CCAS et l'Association d'Action
Educative et Sociale (l'AAES) pour
l'hébergement des personnes sans-abri**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL

**des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 16 NOVEMBRE 2022

L'An deux mille vingt-deux, le seize novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le huit novembre deux mille vingt-deux.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 25 Absents ayant donné pouvoir : 9 Absent : 1

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, M. BAILLEUL, Mme FLORQUIN-
BLONDEL, M. DUHOO, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL,
Mme SAUZEAU, M. BURGHELLE, Mme SCHERRIER
Adjoints,

Mme FERLIN, Mme DELECOEUILLERIE, M. DELVA
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme BOUQUET, Mme PATOUX, M. MEIRLAND, M. DEVOS,
Mme SCHOONHEERE, M. TIBERGHIE, Mme DEPELCHIN,
M. DECOOPMAN, Mme DAUCHEZ, Mme REYNAERT
Conseillers Municipaux.

ABSENTS, EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. DENTENER	qui a donné pouvoir à M. DUHOO
Mme ANDRE	qui a donné pouvoir à Mme BRISBART
M. Philippe DUHAMEL	qui a donné pouvoir à M. GRIMBER
M. FIOEN	qui a donné pouvoir à Mme SAUZEAU
M. LECLERCQ	qui a donné pouvoir à M. MEIRLAND
Mme LIONET	qui a donné pouvoir à Mme DEPELCHIN
M. COTTE	qui a donné pouvoir à M. TIBERGHIE
Mme BELVAL	qui a donné pouvoir à M. DECOOPMAN
M. PERLEIN	qui a donné pouvoir à Mme DAUCHEZ

ABSENT :
M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Monsieur Constant DEVOS

Suite aux changements des conditions d'ouverture de la halte solidaire, re l'abri, le CA du CCAS a acté la fermeture du site.

Envoyé en préfecture le 25/11/2022
Reçu en préfecture le 25/11/2022
Publié le 25/11/2022
ID : 059-215902958-20221116-DEL151CM161122-DE

Ainsi la municipalité a souhaité travailler en partenariat avec l'Association d'Action Éducative et Sociale (A.A.E.S) pour créer des places d'accueil immédiat permettant une réponse de mise à l'abri pour des situations urgentes. Les 3 places d'accueil s'effectueront dans le logement jouxtant le Foyer Abbé Pierre, sis 147 Rue de Merville à Hazebrouck (59190).

Aussi, il convient de définir les engagements des parties et de les formaliser par une convention tripartite d'Objectifs et de Moyens entre la Ville, le Centre Communal d'Action Sociale et l'Association d'Action Éducative et Sociale (A.A.E.S), pour l'hébergement des personnes sans-abri.

La Commune d'Hazebrouck mettra à disposition le logement accueillant les personnes sans-abri moyennant un loyer mentionné dans la convention de mise à disposition précisant les modalités de celle-ci.

Le Centre Communal d'Action Sociale sera coordonnateur du partenariat. Il mettra en œuvre tous les moyens nécessaires pour mener à bien ce partenariat, faciliter les échanges entre les acteurs de l'hébergement, du relogement et de l'accompagnement social c'est-à-dire le Foyer Abbé Pierre (A.A.E.S), le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (S.I.A.O) et le service « Action Sociale » du C.C.A.S.

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CCAS en date du 20 octobre 2022,

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention tripartite d'Objectifs et de Moyens entre la Ville, le Centre Communal d'Action Sociale et l'Association d'Action Éducative et Sociale (A.A.E.S) relative à l'hébergement des personnes sans-abri,

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOpte à L'UNANIMITÉ
(34 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**



**Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,**


Valentin BELLEVAL.